

Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 16 DU 03 avril 2019

Membres Présents : Mrs. KARTALI.Dj –SARDI .M – BENARBIA.M

Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

Affaire N°49:Ren : W.C.B.Oued.Sly – JSArzew S/G D2 du 23-03-2019

- ✓ Vu la feuille du match et rapport du délégué signalants :
- ✓ Disqualification du joueur MEROUANE.A N° LIC101 du club JSA pour mauvais comportement grossier envers public.
- ✓ Mauvais comportement du public du club W.C.B.O.S (jets bouteilles d'eau et projectiles sur Lair de jeu)
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Il est infligé une suspension de trois(03) matchs ferme au joueur MEROUANE.A N° LIC 101 du club JSA .
- ✓ Il est infligé une amende de dix mille dinars (10.000 DA) au club J.S.A
- ✓ Il est infligé une amende de dix mille dinars (10.000 DA) au club W.C.B.O.S

Affaire N°50:Ren :E.S.Oeud.Fodda– C.H.T.O S/G D2 du23-03-2019

- ✓ Vu la feuille du match et Rapports des arbitres et délégué signalants :
- ✓ Mauvais comportement du club E.S.Oeud.Fodda à la fin de rencontre
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Le président et L'OFF (A) du club E.S.Oeud.Fodda sont convoqués pour une séance d'audience.

Affaire N°51:Ren : M.S.Oran – J.S.M.Relizane S/G D2 du 29-03-2019

- ✓ Vu la feuille du match et Rapport des arbitres et délégué signalants :
- ✓ Disqualification du joueur GAOUAR .B N°Lic 059 (carton Bleu) du club M.S.Oran pour comportement antisportif grossier envers adversaire.
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur GAOUAR .B N°Lic 059 (carton Bleu) du club M.S.Oran.dont le match automatique est inclus.
- ✓ Il est infligé une amende de dix mille dinars (10.000 DA) au club M.S.Oran

Affaire N°52:Ren : H.B.C.T – J.S.TS/G D2 du 29-03-2019

- ✓ Vu la feuille du match et rapportsdes arbitres etdéléguésignalants :
- ✓ Rencontre arrêté a la 53^{eme} minutes sur le score 28-21 après abondements du terrain par le club JST suite a la disqualification du gardien de bute BENNOUNA .M N°Lic 085 et refus de reprendre le jeu
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

DECISION

- ✓ Match en faveur du club H.B.C.T par le score de (10 - 00)
- ✓ Il est infligé une suspension d'une (01) année ferme à L'OFF (A) Mr TAZIR.D N°Lic 098 du club J.S.T
- ✓ Il est infligé une amende de dix mille dinars (10.000 DA) au club J.S.T

Affaire N°53:Ren : WIAM Saida – AMEL MISSERGHIN S/D D2 du 29-03-2019

- ✓ Vu la feuille du match et rapports des arbitres et délégué signalants :
- ✓ Rencontre arrêté à la 28^{mn}20^s de la 2^{eme} mi-temps sur le score 28-21 suite à une bagarre générale déclenché par la joueuse MADJAM . R N° Lic 075 du club AMEL MISSERGHIN et la joueuse BOUKHARI .M N° Lic554 du club WIAM
- ✓ Vu que la joueuse MADJAM . R N° Lic 075 du club AMEL MISSERGHIN a déclenché la bagarre.
- ✓ Agression du joueuse MADJAM . R N° Lic 075 du club AMEL MISSERGHIN envers adversaire.
- ✓ Agression du joueuse BOUKHARI .M N° Lic554 du club WIAM envers adversaire.
- ✓ Comportement antisportif et menace de L'OFF (B) BENYAMINA .A N°Lic 028 du club AMEL MISSERGHIN envers officiel .
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Match en faveur du club WIAM Saidapar le score de (10 - 00)
- ✓ il est infligé une suspension de deux(02) années ferme au MADJAM . R N° Lic 075 du club AMEL MISSERGHIN .
- ✓ il est infligé une amende de cinquante mille dinars (50.000 DA) au club AMEL Misserghin
- ✓ Il est infligé une suspension de deux(02) années ferme au BOUKHARI .M N° Lic554 du club WIAM
- ✓ Il est infligé une amende de cinquante mille dinars (50.000 DA) au club WIAM
- ✓ est infligé une suspension de HUIT (08) matchs ferme a L'OFF (B) BENYAMINA .A N°Lic 028 du club AMEL MISSERGHIN.
- ✓ Il est infligé une amende de dix mille dinars (10.000 DA) au club AMEL MISSERGHIN

Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

Affaire N°54:Ren : C.H.T.Oran – W.C.B.OuedSlyS/H D2 du 30-03-2019

- ✓ Vu les réserves formulées sur la feuille du match par les deux Clubs concernant :
 - la participation du joueur KRATAL.M N°Lic 041 du club CHTOran sans libération.
 - la participation du joueur BOUANANI .A N°Lic 479 du club W.C.B.O.S. sans libération.
 - La participation de l'OFF (B) BEY. Z.L N°Lic 281 du club WCBOS avec une qualification irrégulière.
- ✓ Vu la confirmation des réserves du club W.C.B.O.S
- ✓ Vu la non confirmation des réserves du club C.H.T.O
- ✓ Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- ✓ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

DECISION

- ✓ Le joueur KRATAL.M N°Lic 041 du club C.H.T.Oran est qualifié conformément aux règlements généraux de la F.A.H.B (section 7 et 38).
- ✓ Il est infligé une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) au club CHTO.
- ✓ Match homologué en son score.

Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet à compter du 04/04/2019 .

SECRETAIRE de la SEANCE
SARDI MED

PRESIDENT C.R.Q.D.
KARTALI DJ